

## **STELLIANT**

Société par actions simplifiée au capital de 98.440.156 €

Siège social : 37 rue de la Victoire, 75009 Paris

820 803 484 R.C.S. PARIS

### **PROCES – VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT EN DATE DU 16 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,

Le seize septembre,

A 9 heures,

Le soussigné, Monsieur Benjamin Bouffard, agissant en qualité de représentant de la société BBM, elle-même Président de la société STELLIANT, société par actions simplifiée au capital de 98.440.156 euros, dont le siège social est situé 37 rue de la Victoire, 75009 Paris et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 820 803 484 (ci-après la « **Société** »), délibérant sur l'ordre du jour suivant :

#### **ORDRE DU JOUR**

- *Révocation de Monsieur François-Xavier Lemaire de ses fonctions de membres du Directoire ;*
- *Révocation de Monsieur Olivier Willems de ses fonctions de membres du Directoire ;*
- *Nomination de la société HAYDEE 1821 en qualité de membre du Directoire.*
- *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

#### **PREMIERE DECISION**

Le Président décide de la révocation de Monsieur François-Xavier Lemaire de ses fonctions de membres du Directoire.

#### **DEUXIEME DECISION**

Le Président décide de la révocation de Monsieur Olivier Willems de ses fonctions de membres du Directoire.

### **TROISIEME DECISION**

Le Président de la Société décide de nommer, à compter de ce jour, en qualité de membre du Directoire de la Société :

- La société HAYDEE 1821, société par actions simplifiée de droit français au capital de 2.000 euros, dont le siège social est situé 7 rue Laurice Ravel, 24700 Montpon-Ménestérol, identifiée sous le numéro 989 112 495 RCS Périgueux, représentée par Monsieur Jean-Christophe Lapeyre.

Pour une durée indéterminée.

Le membre du Directoire ainsi nommé ne percevra aucune rémunération au titre de ses fonctions mais aura droit au remboursement de ses frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de ses fonctions sur production de justificatifs.

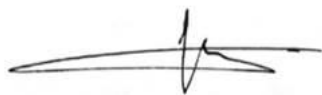
La société HAYDEE 1821, représentée par Monsieur Jean-Christophe Lapeyre a fait savoir par avance qu'elle accepterait ces fonctions si elles venaient à leur être confiées et déclaré qu'elle satisfaisait à toutes les conditions requises pour l'exercice de son mandat de membre du Directoire.

### **QUATRIEME DECISION**

Le Président confère tous pouvoirs à tout mandataire à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées, et plus généralement pour procéder aux formalités légales de publicité et dépôt au greffe.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures 00.

De tout ce que dessus, il a été dressé et signé le présent procès-verbal.



---

**Le Président**

La société BBM

Représentée par Benjamin Bouffard